



Prévenir les crises, créer des perspectives, protéger les personnes

Rapport de la Commission sur les Causes profondes
des déplacements de réfugiés du Gouvernement fédéral allemand



La Commission indépendante sur les Causes profondes des déplacements de réfugiés a été mandatée en juillet 2019 par le Gouvernement fédéral allemand pour identifier les principales causes des déplacements de réfugiés et des migrations irrégulières, ainsi que pour élaborer des approches permettant d'atténuer efficacement ces causes. Avec son rapport, la Commission présente au Gouvernement fédéral et au Bundestag allemands des recommandations pour l'engagement futur de l'Allemagne à l'échelle nationale, européenne et internationale. Cette version abrégée résume les conclusions des premiers chapitres du rapport et conclut avec les 15 recommandations clés que la commission juge prioritaires pour la prochaine législature.

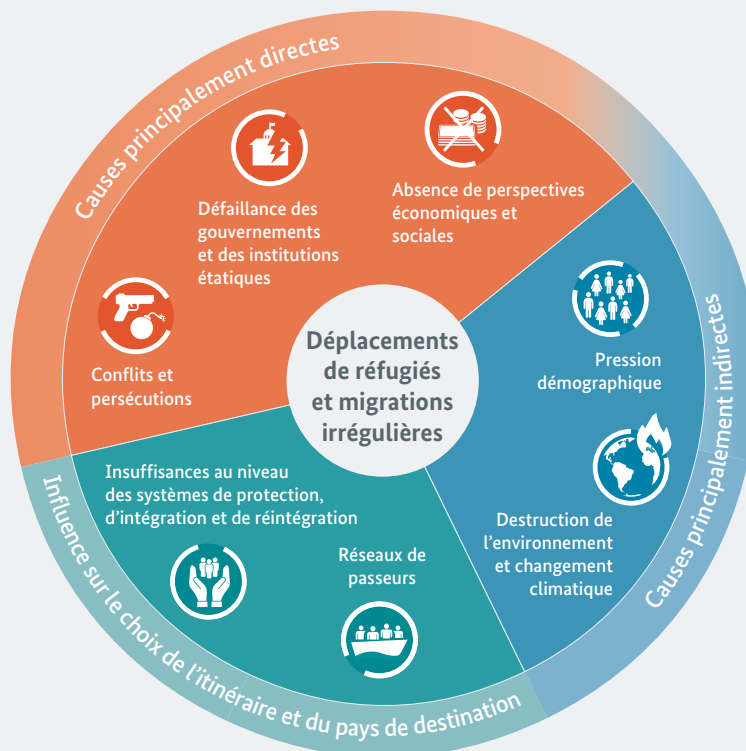
Personne ne quitte sa région d'origine pour une seule raison

La guerre, les persécutions, la misère et l'absence de perspectives : telles sont les causes des déplacements les plus connues et souvent évoquées comme motivation de leur déplacement par ceux qui cherchent un

refuge. Toutefois, personne ne quitte sa région d'origine pour une seule raison.

Le graphique suivant illustre les principaux déterminants des déplacements de réfugiés et des migrations irrégulières qui s'avèrent souvent être intrinsèquement liées de manière complexe. Au nombre des facteurs déclencheurs principalement directs figurent les conflits et les persécutions, la défaillance des gouvernements et des institutions, ainsi que la pauvreté et l'absence de perspectives. Ces facteurs directs de déplacements sont accompagnés ou renforcés par des causes principalement indirectes, telles que les répercussions du changement climatique et la pression démographique subie par un grand nombre de pays en développement. Outre ces causes fondamentales des déplacements de réfugiés et des migrations irrégulières, certains facteurs influencent le choix de l'itinéraire et du pays de destination, tels que les réseaux de passeurs, l'insuffisance de systèmes de protection et de réintégration dans les pays de transit et d'origine, des facteurs qui peuvent engendrer de nouveaux déplacements.

Les principaux facteurs des déplacements de réfugiés et des migrations irrégulières



On ne constate pas de hiérarchie claire des raisons qui poussent les déplacés à quitter leur région d'origine. Par conséquent, la Commission rejette les approches fondées sur une cause unique et recommande un ensemble de mesures abordant les causes des déplacements de manière globale et cohérente.

Le nombre de déplacés internes et de réfugiés a augmenté cette dernière décennie

Le nombre de réfugiés en hausse depuis plusieurs années montre clairement la nécessité pour la communauté internationale d'investir plus dans des mesures permettant de réduire les causes des déplacements. Le nombre de réfugiés relevant de la compétence du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) ou étant reconnu par des États a quasiment doublé entre 2010 et 2019, passant de 10,5 à 20,4 millions. Cette hausse est principalement due à un nombre réduit de foyers de crise (Syrie, Sud-Soudan, Myanmar, Venezuela). Viennent s'y ajouter des conflits persistants, comme c'est le cas en Afghanistan. Par ailleurs, le nombre de déplacés internes fuyant les conflits pour trouver refuge dans une autre région a affiché une nette augmentation de 2010 à 2019 en passant de 24,9 à 45,7 millions. Vient s'y ajouter un nombre difficilement évaluable de personnes contraintes de quitter leurs domiciles en raison de catastrophes naturelles.

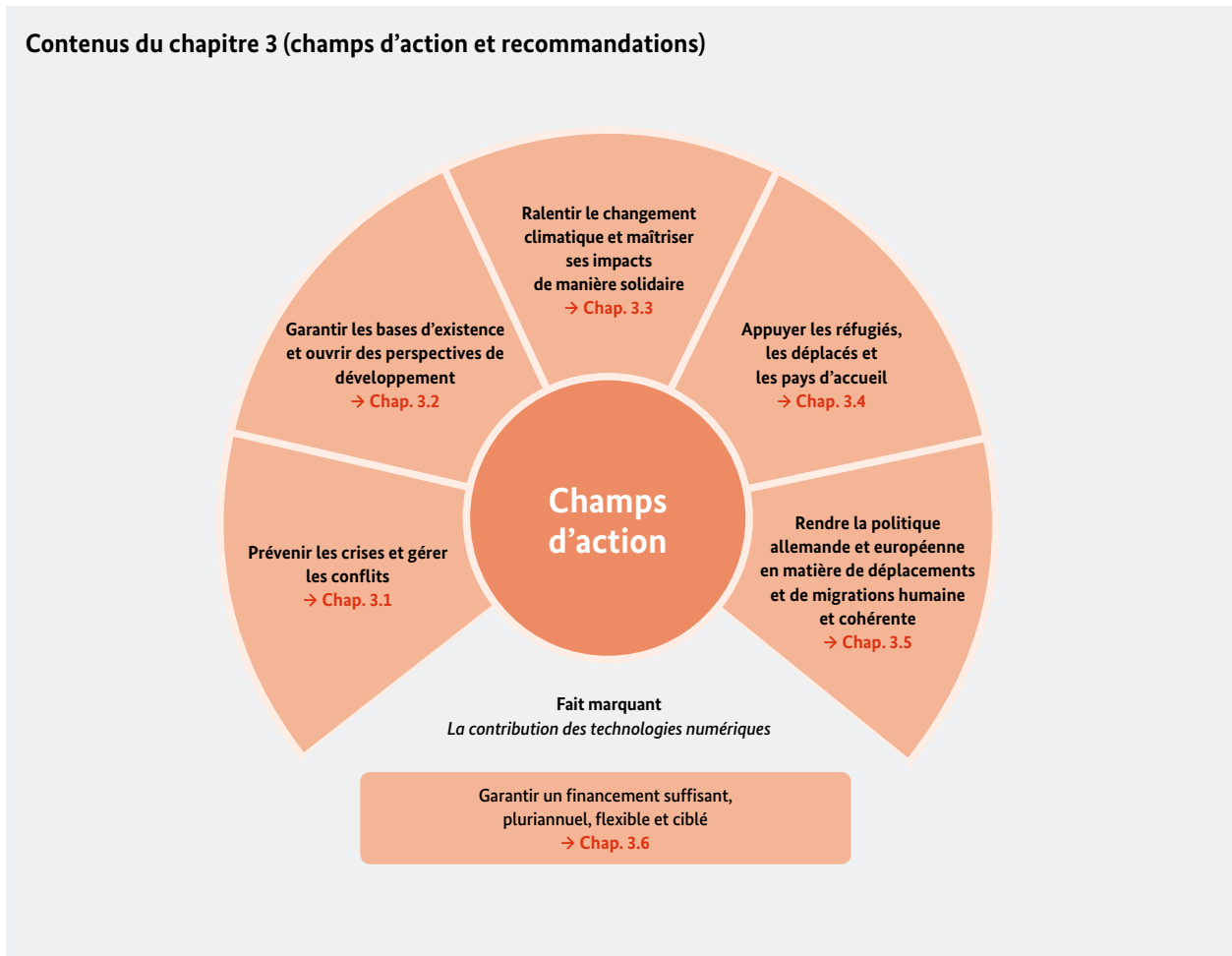
La grande majorité de ces personnes déplacées de force ne cherchent pas refuge au sein de l'Union européenne (UE). Forcées de fuir leur domicile, elles demeurent dans leur pays comme déplacés internes ou cherchent refuge dans des pays voisins. Le nombre d'entrées irrégulières dans l'UE via la Méditerranée a de nouveau diminué après une forte augmentation observée jusqu'en 2015. Cette récente évolution résulte avant tout d'une politique plus restrictive des frontières et des restrictions à la mobilité liées à la pandémie de Covid-19. Des pronostics quant au lieu, au moment et au nombre de personnes décidant de se déplacer et vers quelle destination sont soumis à un grand nombre d'incertitudes. On peut néanmoins s'attendre à ce que les conséquences économiques et sociales de la pandémie de Covid-19 continuent à renforcer les motivations structurelles des déplacements et des migrations irrégulières.

Le Gouvernement fédéral et le Bundestag allemands devraient prendre des mesures étroitement coordonnées dans cinq champs d'action :

1. Prévenir les crises et gérer les conflits : le Gouvernement fédéral devrait renforcer sa capacité stratégique politique dans le but de prévenir des crises avec plus d'efficacité et de régler des conflits existants. Les conflits violents sont une cause majeure des déplacements internes et de réfugiés. Toutefois, les possibilités d'intervention sont généralement limitées du fait de la complexité croissante des conflits et du nombre croissant d'acteurs impliqués. À titre d'exemple, on peut mentionner la Syrie et l'Afghanistan, les deux pays d'origine de la majorité des réfugiés en Allemagne. Les lignes directrices « Prévenir les crises, gérer les conflits, promouvoir la paix » du Gouvernement fédéral ont fixé, en 2017, le cadre de son engagement politique dans ce domaine. Néanmoins, la mission clé qui demeure est d'établir des stratégies claires et cohérentes pour chaque conflit et de les mettre en œuvre dans une approche en réseau.

Plus précisément, le Gouvernement fédéral devrait relier les capacités d'analyse existantes tout en les étendant. Il devrait renforcer ses processus stratégiques par la mise en place d'un « Conseil pour la paix, la sécurité et le développement » qui implique des institutions indépendantes et la société civile dans l'élaboration d'options d'action. En outre, l'Allemagne devrait renforcer son rôle dans la mise en œuvre d'approches civiles de prévention des crises et de gestion des conflits en étendant ses capacités de médiation et de diplomatie humanitaire. Les exportations d'armement et les coopérations relevant de la sécurité devraient être examinées avec soin afin d'éviter qu'elles n'exacerbent encore des conflits ou n'encouragent des violations des droits humains.

2. Garantir les bases d'existence et ouvrir des perspectives de développement : le Gouvernement fédéral devrait œuvrer à l'amélioration des conditions-cadre du développement sociétal et des perspectives individuelles dans des pays d'origine actuels et potentiels des réfugiés et des migrantes et migrants irréguliers. Il devrait aider les institutions étatiques et les administra-



tions locales à assurer leurs services de base pour tous, en envisageant davantage un développement urbain inclusif. Une attention particulière devrait être accordée à la sécurité alimentaire durable, à des systèmes d'éducation et de santé de qualité, ainsi qu'à la mise en place et l'extension de systèmes de protection sociale. En outre, le Gouvernement fédéral devrait promouvoir un développement économique durable et une plus forte diversification dans les secteurs industriel et des services, en se focalisant sur des conditions d'investissements favorables, l'éducation professionnelle et des relations commerciales équitables.

3. Ralentir le changement climatique et maîtriser ses impacts de manière solidaire : le Gouvernement fédéral devrait faire progresser avec ambition la protection du climat et de l'environnement en Allemagne et dans le monde entier. Le changement climatique aggrave les pénuries d'eau, les phénomènes météorologiques extrêmes et l'extinction des espèces,

il met en péril la production agricole, tout en détériorant les bases existentielles d'un grand nombre d'individus. Ayant le potentiel d'accroître les conflits liés à l'utilisation des ressources, il peut devenir en interaction avec d'autres causes un élément déclencheur de déplacements et de migrations irrégulières. Les pays industrialisés et émergents ont une responsabilité particulière à assumer dans la crise climatique puisqu'ils émettent la majorité des gaz à effet de serre, alors que ce sont les pays les plus pauvres qui subissent principalement les impacts négatifs. Le Gouvernement fédéral devrait élaborer un mécanisme visant à apporter un appui significatif aux mesures climatiques dans les pays en développement et émergents (*climate matching*), venant compléter les investissements pour la protection du climat en Allemagne. Ces mesures ont pour but de favoriser le développement des objectifs climatiques nationaux respectifs et leur mise en œuvre, ainsi que le recours aux énergies renouvelables. De plus, l'Allemagne devrait apporter

une aide ciblée aux pays les plus menacés pour qu'ils s'adaptent aux conditions climatiques modifiées, qu'ils maîtrisent les dommages et pertes subis et qu'ils s'assurent contre les risques climatiques futurs. En outre, le Gouvernement fédéral devrait s'investir afin que la communauté internationale reconnaisse les déplacements dus aux changements climatiques et qu'elle apporte un soutien aux personnes affectées, p. ex. sous la forme d'accords de protection régionaux et de passeports climatiques.

4. Appuyer les déplacés internes, les réfugiés et les pays d'accueil : le Gouvernement fédéral devrait non seulement s'efforcer de soulager la détresse aiguë, mais également de rechercher des solutions durables pour les personnes ayant déjà été contraintes de quitter leur région d'origine. Des solutions possibles sont le retour volontaire, l'intégration dans le pays d'accueil, la réinstallation de réfugiés (*resettlement*) ou l'accueil dans des pays tiers assuré d'une autre manière.

Le Gouvernement fédéral devrait apporter son appui aux pays d'accueil en concluant des accords pluriannuels. En même temps, il devrait accueillir un nombre plus élevé de réfugiés par la voie régulière de la réinstallation de réfugiés (*resettlement*) et fonder à cette fin une alliance avec des États animés de la même volonté. En effet, actuellement, seul un nombre réduit de pays accueille la majorité des réfugiés de par le monde. En dépit des obligations mentionnées dans les Pactes mondiaux relatifs aux migrations et aux réfugiés de 2018, le soutien apporté aux pays d'accueil par la communauté internationale demeure insuffisant. En outre, le Gouvernement fédéral devrait accorder plus d'attention politique aux déplacements internes et contribuer à atténuer leurs répercussions. Car les déplacés internes sont souvent privés des droits dont jouissent leurs concitoyens non déplacés. Il s'agit là d'une raison majeure expliquant que les déplacés internes d'aujourd'hui sont souvent les réfugiés de demain.

5. Rendre la politique allemande et européenne en matière de déplacements et de migrations humaine et cohérente : le Gouvernement fédéral devrait œuvrer de toute urgence à ce que la politique relative aux migrations, à l'asile et aux réfugiés traite avec décence les réfugiés et les migrantes et migrants irréguliers. Il ne s'agit pas uniquement d'un impératif humain, mais aussi d'une nécessité pour conférer à l'Allemagne une crédibilité lorsqu'elle revendique le respect des normes internationales de la part d'autres pays. Elle devrait s'investir plus qu'auparavant pour que le droit soit respecté aux frontières extérieures et sur le territoire de l'UE. En outre, le Gouvernement fédéral devrait élargir les voies de migrations légales de deux manières : en créant des voies de déplacements sûres et en élargissant les migrations professionnelles et éducatives. Il doit renforcer l'encouragement au retour, ceci afin de réduire les incitations à la migration irrégulière, et investir dans le retour volontaire et la réintégration. Tout cela n'est possible que si le Gouvernement fédéral établit des partenariats équitables avec d'autres pays.

Pour atteindre ces cinq objectifs, le Gouvernement fédéral a besoin non seulement de faire preuve de volonté politique, mais **aussi de garantir un financement suffisant, pluriannuel, flexible et ciblé**. La Commission demande au Gouvernement fédéral de renforcer ses efforts financiers pour atténuer les causes de déplacements et de migrations irrégulières, et pour soutenir les États particulièrement touchés.

Elle encourage vivement le Gouvernement allemand à fédérer les instruments et procédures de financement et à les organiser de manière plus efficace. La Commission est consciente que la pandémie de Covid-19 représente un fardeau supplémentaire pour les budgets publics dans tous les domaines politiques. Elle est néanmoins convaincue que cela coûtera globalement moins cher de s'attaquer aux causes profondes des déplacements et des migrations irrégulières par le biais de la prévention des conflits et du renforcement de la résilience que d'en traiter les conséquences.

Mesures nécessaires lors de la prochaine législature

Réduire les causes de déplacements de réfugiés et de migrations irrégulières et venir en aide aux personnes contraintes par la misère et l'absence de perspectives à quitter leur région d'origine : il s'agit d'une **mission de longue haleine** pour la communauté internationale ne pouvant être assurée qu'en faisant preuve d'une **solidarité mondiale**.

La Commission a été mandatée de présenter au Gouvernement fédéral Allemand et au Bundestag des propositions visant à réduire les causes des déplacements. Certaines mesures peuvent avoir des impacts de court et moyen terme. D'autres requièrent, au contraire, un travail de longue haleine. Néanmoins, il est impératif de fixer le cap pour l'ensemble des mesures. En la matière, le **Gouvernement fédéral** et le **Bundestag** sont tributaires de la participation de la **société civile**, des **Länder** (les régions allemandes) et des **communes**.

Les recommandations présentées dans ce rapport visent la **dimension internationale** des déplacements de réfugiés et des migrations irrégulières. La mise en œuvre de ces recommandations requiert une coopération étroite avec l'Union européenne, les partenaires et les pays d'origine et d'accueil dans le monde entier, ainsi qu'avec les organisations régionales et internationales.

Le Gouvernement fédéral devrait s'investir de manière conséquente en faveur d'un **ordre mondial équitable** ayant pour but de réduire les écarts de richesse et d'améliorer les conditions d'existence dans toutes les régions du monde. Le cadre requis est défini dans les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.

Toutefois, des actions concrètes sont aussi nécessaires en Allemagne. En procédant à des changements de grande envergure chez nous en Allemagne et dans l'Union européenne, nous pouvons contribuer à réduire les causes des déplacements et des migrations irrégulières. Un exemple à ce titre est une protection ambitieuse du climat qui permette d'atteindre les objectifs climatiques de Paris, des relations commerciales équitables avec les pays en développement et des exportations d'armement restrictives dans une logique de prévention des crises.

Au chapitre 3, la Commission a formulé un grand nombre de recommandations qui dans l'ensemble sont à même de contribuer à la réduction des causes de déplacements et de migrations irrégulières, à une meilleure protection des réfugiés et des déplacés internes et à soutenir des pays d'accueil. Les **15 recommandations** suivantes devraient être prises en compte en priorité dans les **négociations relatives à la formation d'un gouvernement** à l'automne 2021 afin de les mettre en œuvre au cours de la prochaine législature. Elles sont adressées respectivement au Gouvernement fédéral et au Bundestag qui est compétent pour le cadre financier et juridique.

- 1** Le Gouvernement fédéral devrait mettre en place à l'échelle fédérale un organe de décision interministériel, à savoir un **Conseil pour la paix, la sécurité et le développement**, ceci dans l'optique d'accroître ses capacités stratégiques et sa contribution à la prévention mondiale des crises, ainsi que de participer plus activement à la coopération internationale dans le but de résoudre les conflits existants. L'audition d'experts externes permettrait à la fois de prendre en compte les expertises du monde scientifique, de la société civile et de positions indépendantes, tout en instaurant la transparence.
Pour de plus amples informations → [Chapitre 3.1.1](#)
- 2** Le Gouvernement fédéral devrait appuyer des **institutions étatiques performantes axées sur les droits et les besoins des individus** dans ses pays partenaires, dans le but d'assurer les besoins de base, d'améliorer les conditions d'investissements et de promouvoir, par conséquent, de nouvelles possibilités de travail et d'emplois. Il s'agit du fondement nécessaire à de bonnes conditions de vie et perspectives de développement. En collaborant avec les organisations non gouvernementales et les fondations politiques, la coopération au développement devrait accorder une place de choix au renforcement des institutions de l'État de droit et aux possibilités de participation. Au vu de la recrudescence de la gouvernance autoritaire dans de nombreux pays, la coopération avec la société civile locale devrait être étendue. En outre, la coopération avec des organisations régionales, telles que l'Union africaine, devrait être renforcée.
Pour de plus amples informations → [Chapitres 3.2.1 et 3.1.2](#)
- 3** En leur qualité d'actrices autonomes, les **femmes** devraient être impliquées de manière conséquente par le Gouvernement fédéral dans l'ensemble des stratégies et des mesures pour pouvoir réduire avec succès les causes des déplacements de réfugiés et des migrations irrégulières. L'auto-détermination, l'égalité des sexes et une participation plus importante des femmes influent de manière positive sur la prévention des crises, le maintien de la paix et le développement durable. Pour y parvenir, les femmes ont besoin de soins de santé de qualité, incluant le planning familial, d'éducation et de possibilités de travailler et de s'impliquer. De plus, l'Allemagne devrait s'investir en faveur des droits des femmes et de leur protection face aux discriminations et aux violences. Les femmes en situation de déplacements sont particulièrement tributaires d'une protection et d'un soutien.
Pour de plus amples informations → [Chapitres 3.1.2, 3.2 et 3.4](#)
- 4** Le Gouvernement fédéral devrait promouvoir la mise en place de **systèmes de protection sociale** adaptables dans les pays partenaires de la coopération au développement et tout en particulier dans les contextes fragiles, dans l'optique de réduire durablement la pauvreté. Dans le cadre d'un effort conjoint avec des partenaires internationaux, jusqu'à un milliard de personnes supplémentaires pourraient également avoir accès à au moins un service de protection sociale au cours des cinq prochaines années. La pandémie de Covid-19 a mis ce besoin en exergue. Le Gouvernement fédéral devrait appuyer prioritairement la mise en place et l'extension de systèmes de protection dans des pays d'origine et d'accueil des réfugiés, des personnes déplacées et des migrantes et migrants irréguliers.
Pour de plus amples informations → [Chapitre 3.2.3](#)
- 5** Le Gouvernement fédéral devrait accroître significativement son engagement dans l'**extension des structures de santé de base** sur le long terme en vue de contribuer à l'atteinte de l'ODD concernant des soins de santé durables pour tous. De même, l'accès doit être assuré pour les réfugiés, les personnes déplacées, les apatrides et les migrantes et migrants irréguliers. L'importance des soins de santé s'est révélée en particulier lors de l'endiguement de la pandémie de Covid-19. Avec l'Organisation mondiale de la Santé et l'Union européenne, le Gouvernement fédéral devrait s'investir davantage en faveur d'un accès plus rapide et équitable aux vaccins et aux médicaments dans les pays en développement.
Pour de plus amples informations → [Chapitre 3.2.2](#)

- 6** Le Gouvernement fédéral devrait accorder une priorité élevée à une bonne **éducation de base et secondaire** dans la coopération au développement en vue d'améliorer les perspectives personnelles et professionnelles autant des filles et des garçons grâce à un enseignement de qualité. Les ressources financières du secteur de l'éducation doivent être à la hauteur de cette priorisation et ne devraient pas diminuer dans le cadre de la réforme « BMZ 2030 ». Ceci vaut également en cas de focalisation à juste titre de la politique de développement sur la formation professionnelle et la création d'emplois qualifiés. Il serait souhaitable d'étendre les possibilités d'enseignement numérique et de renforcer les compétences en médias numériques (compétence numérique). Pour de plus amples informations concernant l'éducation primaire et secondaire → [Chapitre 3.2.2](#)
Pour de plus amples informations concernant la formation professionnelle → [Chapitre 3.2.5](#)
- 7** Outre une protection intensifiée du climat en Allemagne et en Europe, le Gouvernement fédéral devrait apporter un **soutien considérable aux pays du Sud global dans la transformation de leur économie en accord avec la protection du climat**. Ceci en vue de ralentir les effets du changement climatique sur les déplacements et les migrations irrégulières et de soutenir ces pays dans leur développement durable et leur modernisation. À cette fin, partant des investissements pour la protection du climat en Allemagne et en complément de ceux-ci, le Gouvernement fédéral devrait élaborer un mécanisme visant à affecter une part significative aux mesures de protection climatique dans les pays en développement et émergents (*climate matching*). Ces mesures devraient servir à développer et à mettre en œuvre les objectifs climatiques propres aux différents pays et promouvoir l'expansion des énergies renouvelables.
Pour de plus amples informations → [Chapitre 3.3.1](#)
- 8** Le Gouvernement fédéral devrait promouvoir de manière encore plus ciblée les possibilités d'**adaptation au changement climatique** afin d'éviter que ses répercussions ne poussent des personnes à quitter leur région d'origine. Cela implique de soutenir avec anticipation les régions où l'adaptation est nécessaire et encore possible, ainsi que celles susceptibles de devenir à l'avenir la destination de migrations et déplacements induits par le climat. À titre d'exemple, les villes côtières sont souvent la destination de migrations internes et en même temps très vulnérables aux effets du changement climatique.
Pour de plus amples informations → [Chapitre 3.3.2](#)
- 9** Le Gouvernement fédéral devrait étendre le soutien qu'il apporte au **développement urbain** durable dans les pays en développement, dans l'optique d'améliorer les conditions de vie dans les quartiers urbains pauvres et de créer des perspectives pour les réfugiés et les déplacés internes vivant hors des camps de réfugiés. L'amélioration des conditions de vie des personnes particulièrement vulnérables, la bonne gouvernance, mais aussi la protection de l'environnement et du climat peuvent uniquement être couronnées de succès si l'on aménage dans ce sens l'urbanisation rapide observée spécialement dans les pays peu développés.
Pour de plus amples informations → [Chapitre 3.2.1](#)
- 10** Le Gouvernement fédéral devrait accorder plus d'attention politique à la situation des **déplacés internes** et des pays concernés afin de leur ouvrir des perspectives. Dans le contexte de déplacements internes persistants notamment, il devrait axer son aide sur des solutions durables et avoir recours à des instruments de la politique de développement. En conséquence, le Gouvernement fédéral devrait soutenir le travail réalisé par le Panel de haut niveau des Nations unies sur le déplacement interne mis en place en 2019 et s'impliquer en faveur d'un processus adapté pour la suite.
Pour de plus amples informations → [Chapitre 3.4.2](#)
- 11** Le Gouvernement fédéral devrait apporter son soutien à des **pays d'accueil** des réfugiés particulièrement sollicités, dans les régions en crise spécialement, dans le but de créer des perspectives durables pour les réfugiés et leurs communautés d'accueil. Ce soutien devrait être convenu pour une durée de cinq ans de manière prévisible, significative et vérifiable et aller plus loin que l'aide humanitaire d'urgence. Ces accords devraient être conclus en concertation étroite avec les partenaires internationaux et dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés, avec la possibilité de les prolonger en cas de besoin.
Pour de plus amples informations → [Chapitre 3.4.1](#)

- 12** Le Gouvernement fédéral devrait initier une « **Alliance pour la réinstallation de réfugiés (*resettlement*)** » visant à assurer un accueil durable par les États membres de cette alliance d'un contingent défini de réfugiés reconnus comme tels. Au rang des membres potentiels pourraient figurer, aux côtés de l'Allemagne, d'autres États de l'Union européenne, les États-Unis, le Canada et le Japon. Ces membres devraient accueillir par année un nombre minimum de réfugiés correspondant à 0,05 pour cent de leur population, ce qui permettrait de faire sortir les chiffres relatifs à la réinstallation de réfugiés d'un plancher historique. Pour l'Allemagne, cela signifie de s'engager à réinstaller environ 40 000 réfugiés par an. Concernées seraient des personnes particulièrement vulnérables, notamment des femmes, des enfants et des victimes de violences sexuelles en provenance des principales zones de crise humanitaire. En outre, le Gouvernement fédéral devrait créer des voies sûres permettant d'aider rapidement les personnes en situation de crise aiguë et élargir à cette fin la **délivrance des visas humanitaires**. En des termes concrets, dans le cadre d'un projet-pilote, le Gouvernement allemand devrait permettre à un nombre significatif de personnes particulièrement menacées, par exemple en provenance du Yémen, d'entrer en Allemagne de manière sûre. Par ailleurs, le Gouvernement fédéral devrait examiner les possibilités de dépôt de demandes d'asile dans des États tiers extérieurs à l'UE.
Pour de plus amples informations → **Chapitres 3.4.1 et 3.5.1**
- 13** Avec d'autres États membres de l'UE, il est impératif que le Gouvernement fédéral s'investisse en faveur du **respect du droit aux frontières extérieures de l'UE** pour aller à l'encontre de violations d'obligations relevant des droits humains. Deux missions s'avèrent particulièrement importantes : empêcher les refoulements et veiller à un hébergement décent dans l'UE. La protection des droits humains ne doit pas être uniquement exigée des pays en développement et des États autoritaires ; c'est également une tâche importante de garantir cette protection des droits humains de manière conséquente en Allemagne et en Europe.
Pour de plus amples informations → **Chapitre 3.5.2**
- 14** Le Gouvernement fédéral devrait conclure des **partenariats de migration substantiels** avec les pays d'origine pertinents dans le but d'instaurer plus de voies migratoires sûres et déterminer ensemble les politiques de migrations. De tels partenariats pourraient combiner des offres concrètes de migration du travail et éventuellement une exemption de visa avec des accords réalistes pour le retour de personnes tenues de quitter le territoire. Ce faisant, la priorité devrait toujours être donnée aux retours volontaires. La sélection stratégique des pays devrait avoir lieu dans le cadre des sommets annuels sur l'asile et la migration en concertation avec les partenaires de l'accueil, c'est-à-dire la société civile incluant les organisations de la diaspora, le secteur privé, les *Länder* (régions allemandes) et les communes. Une telle procédure devrait être incluse dans le processus de négociations avec les partenaires de l'UE pour la mise en œuvre du nouveau pacte sur la migration et l'asile de l'UE.
Pour de plus amples informations → **Chapitres 3.5.3 et 3.5.4**
- 15** Le Gouvernement fédéral devrait s'efforcer encore plus d'élaborer des **stratégies allemandes coordonnées entre les ministères** qui visent à réduire les causes des déplacements et des migrations irrégulières. De plus, il devrait affecter suffisamment de personnel pour mieux intégrer ces stratégies dans les débats européens et internationaux. Le Gouvernement fédéral devrait renforcer ses efforts financiers et accroître ses capacités stratégiques en rendant le financement plus cohérent. Le financement des mesures réduisant les causes de déplacements et de migrations irrégulières et aidant les pays d'accueil devrait reposer sur une base de planification pluriannuelle stable afin d'assurer une fiabilité pour les personnes affectées et les partenaires. Ce financement devrait également permettre des réponses flexibles aux nouveaux défis.
Pour de plus amples informations → **Chapitre 3.6**

Membres de la commission

Bärbel Dieckmann (présidente)

Ancienne présidente de Welthungerhilfe

Gerda Hasselfeldt (présidente)

Présidente de la Croix-Rouge allemande

Dr. Steffen Angenendt

Directeur du groupe de recherche « Questions mondiales », Institut allemand pour les affaires internationales et de sécurité (SWP)

Dr. Asfa-Wossen Asserate

Consultant en entreprise, auteur, analyste politique, président du Conseil d'administration de la fondation *Deutsche Afrika Stiftung*

Dominik Bartsch

Représentant du HCR en Jordanie, jusqu'au 31 janvier 2020 représentant du HCR en Allemagne

Prof. Dr. Thomas K. Bauer

Professeur de recherche économique empirique à la *Ruhr-Universität Bochum* et vice-président du *RWI – Leibniz-Institut für Wirtschaftsforschung* (institut de recherche économique)

Dr. Bernd Bornhorst

Président de l'Association des organisations non gouvernementales allemandes de développement et d'aide humanitaire (VENRO) et directeur du département « Politique et questions d'avenir mondiales » de MISEREOR – Œuvre épiscopale d'aide au développement

Fred-Eric Essam

Fondateur et président de l'association *ident.africa e.V.*

Prof. Dr. Cornelia Füllkrug-Weitzel

Ancienne présidente de Pain pour le Monde – Service Protestant de Développement et vice-présidente de l'*Evangelisches Werk für Diakonie und Entwicklung*

Rolf Huber

Directeur de la Fondation Siemens, responsable, entre autres, de la coopération au développement

Alisa Kaps

Chargée de la politique de développement à la fondation *Deutsche Stiftung Weltbevölkerung* ; jusqu'au 31 décembre 2020 responsable de la démographie internationale au *Berlin-Institut für Bevölkerung und Entwicklung* (Institut berlinois pour la population et le développement)

Ute Klamert

Directrice exécutive adjointe du Programme alimentaire mondial (PAM) des Nations Unies

Gerald Knaus

Cofondateur et président du think tank *European Stability Initiative* (ESI)

Prof. Dr. Heike Krieger

Professeur universitaire de droit public et de droit international à l'Université libre de Berlin, Max Planck Fellow à l'Institut Max-Planck de droit public étranger Heidelberg/Berlin

Dr. Boniface Mabanza Bambu

Coordinateur de la *Kirchliche Arbeitsstelle Südliches Afrika KASA* (bureau d'information et de service pour l'Afrique australe) de l'association *Werkstatt Ökonomie Heidelberg e.V.* ; lauréat du prix Dorothee Sölle 2015 pour son engagement constant au service des perspectives africaines en Europe

Dr. Annette Massmann

Directrice générale de la *Zukunftsstiftung Entwicklung* (fondation pour l'avenir du développement) de l'association GLS-Treuhand

Prof. Dr. Dirk Messner

Président de l'Agence fédérale de l'environnement, co-président du Conseil scientifique consultatif du Gouvernement fédéral sur les changements environnementaux mondiaux (WBGU)

Dr. Sylvie Nantcha

Présidente de TANG (*The African Network Germany*), ancienne conseillère municipale de Fribourg

Victoria Rietig

Directrice du programme migrations, Société allemande de politique étrangère (DGAP)

Prof. Dr. Jürgen Scheffran

Directeur du groupe de recherche « *Climate change and security CLISEC* » (changements climatiques et sécurité), Institut de géographie, Centre de recherche sur le système terrestre et sur la durabilité de l'Université de Hambourg

Dr. Julia Steets

Directrice du *Global Public Policy Institute* (GPPi)

Christa Stolle

Directrice générale de TERRE DES FEMMES

Düzen Tekkal

Fondatrice et présidente de l'organisation des droits humains *HÁWAR.help g.e.V.*

Dr. Volker Treier

Directeur du commerce extérieur et membre du conseil d'administration de l'Association des Chambres de commerce et d'industrie allemandes

Mentions légales

Publié par

La Commission sur les Causes profondes des déplacements de réfugiés
du Gouvernement fédéral allemand
c/o Secrétariat de la Commission sur les Causes profondes des déplacements de réfugiés
du Gouvernement fédéral allemand
Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement, 10963 Berlin
courrier électronique : fk-fluchtursachen@bmz.bund.de

Traduction

Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement BMZ,
Berlin, Allemagne

Conception

Christiane Zay/wbv Media, Bielefeld, Allemagne

Crédits photographiques

Titre : Getty Images/Tuomas Lehtinen

Clôture de la rédaction

15 avril 2021

Vous trouverez le rapport complet de la Commission sur les Causes profondes des déplacements de réfugiés
(versions allemande et anglaise) à l'adresse suivante :

www.fachkommission-fluchtursachen.de

Ou en envoyant un courriel à :

fk-fluchtursachen@bmz.bund.de

